

POLITIQUE GÉNÉRALE DE PROTECTION DES DONNÉES DANS LE CADRE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Date de dernière mise à jour de la politique : 24/09/2025

La Ville du Havre, en qualité de responsable de traitement, accorde une importance capitale à la confidentialité et à la protection des informations personnelles qu'elle collecte et s'engage à respecter la réglementation applicable quant au traitement des données personnelles, notamment le Règlement Général (UE) n° 2016/679 sur la Protection des Données personnelles (dit « RGPD »).

La présente politique vise à vous informer de nos pratiques et de vos droits concernant la collecte, l'utilisation et le partage des informations personnelles que nous recueillons dans le cadre de la gestion du stationnement payant. Nous vous recommandons de la lire attentivement.

1. Définitions

« **Données Personnelles** » ou « Données à Caractère Personnel » : toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « Personne concernée »).

« **Forfait post-stationnement** » ou « **FPS** » : il s'agit d'une redevance forfaitaire fixée par les collectivités, appliquée en cas de non-paiement ou de paiement insuffisant des droits de stationnement.

« **Lecture automatisée des plaques d'immatriculation** » ou « **LAPI** » : un dispositif LAPI désigne tout système algorithmique permettant la lecture automatisée d'une plaque d'immatriculation, en particulier pour le contrôle du paiement du stationnement. Ces dispositifs peuvent être embarqués sur des véhicules qui sillonnent les rues où le stationnement est payant.

« **Traitement** » : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

« **Responsable de traitement** » : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

« **Sous-traitant** » : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

« **Lois et Réglementations applicables en matière de Données Personnelles** » : désigne toutes les lois et réglementations en relation avec la protection des données à caractère personnel et la vie privée, et notamment la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) à compter de son entrée en application.

« **Recours administratif préalable obligatoire** » ou « **RAPO** » : désigne la démarche imposée par la loi à l'utilisateur exigeant un recours auprès de l'administration ayant adopté une décision administrative (telle que l'émission d'un FPS) avant de saisir le juge.

« **Système d'immatriculation des véhicules** » ou « **SIV** » : ce fichier géré par l'État est le dispositif d'enregistrement des immatriculations des véhicules sur le territoire français.

2. Pour quelles finalités et sur quelle(s) base(s) légale(s) traitons-nous vos données personnelles ?

Vos données personnelles sont collectées et traitées pour les finalités et sur les fondements suivants :

Finalités	Catégories de données traitées	Bases légales
Gestion du contrôle du stationnement payant : · Réalisation des pré-contrôles par véhicules LAPI · Réalisation des contrôles par les brigades piétonnes et à distance · Émission des FPS · Suivi du paiement des droits · Concentration des droits · Recouvrement des paiements · Centralisation des données de contrôle et des FPS · Interrogation du fichier SIV	<u>Données liées au véhicule stationné et au contrôle</u> : Immatriculation, rue, zone, position GPS, date et heure du contrôle initial et du contrôle de validation, photos de contexte, numéro de l'agent, nom de l'agent, photos de l'immatriculation, marque, pays d'origine, couleur, norme anti-pollution <u>Données liées aux droits de stationnement</u> : carte mobilité inclusion, droits associés à l'immatriculation, données de paiement <u>Données liées au FPS</u> : état du FPS (FPS possible, FPS émis, stationnement valide), remarques Agent, Tarif FPS, motif d'exemption ou d'annulation, numéro FPS	Exécution d'une mission d'intérêt public (article 6.1 e du RGPD) Pour le traitement des données de santé, celui-ci est nécessaire pour des motifs d'intérêt public important (article 9.2 g du RGPD) reconnus par le droit français en vigueur (accessibilité des services et espaces publics aux personnes porteuses de handicap)
Gestion des RAPO et recours devant le tribunal du stationnement payant : · Traitement des RAPO · Traitement des recours devant le Tribunal du stationnement payant · Archivage des données à des fins probatoires · Production de rapports statistiques relatifs aux recours	Données d'identification Données de contact Données relatives au FPS contesté comprenant la localisation du véhicule, ainsi que tous les éléments relatifs au contrôle (dont photos) Données relatives au recours (motifs, justificatifs fournis par l'usager) Informations bancaires et financières (RIB pour remboursement)	Respect d'une obligation légale (article 6. 1 c du RGPD) Pour l'archivage à des fins probatoires et la production de statistiques , les traitements sont fondés respectivement sur l'intérêt légitime à disposer d'éléments de preuves en cas de contestation et sur l'exécution d'une mission d'intérêt public
Supervision de l'activité de contrôle du stationnement payant : · Pilotage de la stratégie de contrôle et de stationnement (assurer l'équité de traitement des usagers, maîtriser le niveau de contrôle, réaliser des enquêtes occupation, respect,...) · Répondre aux contestations des usagers · Production de statistiques liées au stationnement et au contrôle · Accompagner les agents dans l'évaluation des situations	Données servant à l'élaboration de statistiques : date, nom de l'agent, rue, secteur, position GPS des contrôles, images, ID de contrôle, numéro du FPS, nom de l'agent finalisateur, nom LAPI, nombre de contrôles, plaques d'immatriculation hachées	Exécution d'une mission d'intérêt public (article 6.1 e du RGPD)
Gestion des demandes d'exercice de droit	Données d'identification	Respect d'une obligation légale (article 6. 1 c du RGPD)

3. Quelles photographies sont nécessaires au contrôle du stationnement payant ?

Dans le cadre du contrôle du stationnement payant, la Ville du Havre procède à la collecte de photographies de contexte de stationnement, pour pouvoir constater l'irrégularité et établir le FPS à distance par l'agent en charge du contrôle.

Par exemple, il s'agit pour l'agent assermenté de confirmer l'identité du véhicule en cause et les règles de stationnement en vigueur, notamment par le biais du marquage au sol, ainsi que la localisation du véhicule par les éléments présents dans son environnement.

Le dispositif LAPI de la Ville du Havre permet la collecte d'une photo de la plaque d'immatriculation, à laquelle s'ajoute 5 photos de contexte, afin de distinguer les marquages au sol et vérifier la possible présence du conducteur dans le véhicule. Un système de floutage automatique des personnes (doublé d'un floutage manuel si besoin) et un floutage manuel des autres véhicules se trouvant à proximité du véhicule contrôlé sont intégrés au dispositif LAPI.

Les photos sont immédiatement supprimées par le système, dès lors que l'agent constate qu'il n'y a pas d'irrégularité.

4. Pendant combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Les informations vous concernant sont conservées pendant la durée nécessaire pour atteindre les différentes finalités poursuivies. Le tableau ci-dessous synthétise la politique de conservation et d'archivage mise en œuvre.

Finalité	Durée de conservation	Durée d'archivage
Gestion du contrôle du stationnement payant	Données de contrôle et photos associées à un stationnement valide : 5 jours avant anonymisation. Suppression immédiate des photographies. Données de contrôle et photos associées à un FPS possible : 48h maximum puis anonymisation. Données de contrôle et photos associées à un FPS exempté : 15 jours puis anonymisation. Données associées à un FPS émis : 5 ans, sauf recours prorogeant la durée Données liées aux droits de stationnement : 2 ans	
Gestion des RAPO et recours devant le Tribunal du Stationnement Payant	5 ans à compter de l'émission du FPS	
Supervision de l'activité de contrôle	Durée de conservation correspondant au statut du véhicule contrôlé (valide, exempté, FPS émis)	
Gestion de vos demandes d'exercice de droit	Durée du traitement de la demande	Année civile en cours + 5 ans (à des fins probatoires) Les justificatifs d'identité éventuellement exigés pour l'étude de votre demande ne sont pas conservés au-delà du temps nécessaire à la vérification.

5. À qui vos données personnelles sont-elles communiquées ?

Les données personnelles que nous collectons sont destinées aux services internes de la Ville du Havre, chaque service ne traitant que les données nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Les services concernés sont les suivants :

- Direction modernisation relations usagers (DMRU)
- Direction des systèmes d'information
- Service surveillance des espaces publics et du stationnement horodaté
- Service de gestion des RAPO
- Direction des finances

Vos informations personnelles peuvent également être rendues accessibles à nos sous-traitants, tenus à des obligations contractuelles de confidentialité et de sécurité.

Nos sous-traitants relèvent des catégories suivantes :

- Prestataire assurant l'hébergement et la maintenance du Portail permettant la gestion des RAPO.
- Prestataires de paiement : en cas d'utilisation de l'application de paiement en ligne PayByPhone, la société PayByPhone Technologies est conjointement responsable avec la Ville du Havre du traitement de vos données. Conformément à l'accord conclu entre la Ville et cette société, celle-ci assure la sécurité de vos données et est votre point de contact en cas de question relative à la protection des données (<https://www.paybyphone.fr/informations-legales/politique-de-confidentialite>). La société s'est engagée à coopérer étroitement avec la Ville et à traiter les données conformément à la réglementation.
- Éditeur de la solution de contrôle du stationnement payant.

Les données relatives à un FPS sont également transmises aux organismes publics suivants :

- L'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions), organisme chargé de gérer les forfaits post-stationnement ;
- La Direction générale des finances publiques, pour le recouvrement ;
- Le Tribunal du stationnement payant, en cas de recours auprès de cette juridiction.

Lorsque vos données sont transférées en dehors de l'Espace économique européen vers des pays ne faisant pas l'objet d'une décision d'adéquation de la Commission européenne, la Ville du Havre s'engage à s'assurer que ces transferts sont encadrés par des garanties appropriées, telles que des clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne.

Les transferts vers des pays situés hors Union européenne (UE) sont à ce jour les suivants :

Entreprise	Activité	Localisation	Garanties de transfert
Microsoft Azure	Hébergement	Maison-mère : Etats-Unis Serveurs : Union européenne	Data privacy framework
AWS	Hébergement	Maison-mère : Etats-Unis Serveurs : Union européenne	Data privacy framework
Genetec	Fournisseur de la solution de contrôle	Canada	Décision d'adéquation de la Commission européenne

6. Quelles sont les principales mesures de sécurité mises en œuvre pour protéger vos données personnelles ?

Nous tenons à assurer la sécurité des données que vous nous confiez.

Afin d'empêcher tout accès, usage, modification, destruction, perte, dommage ou divulgation non autorisé(e), et protéger les données recueillies, des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en place. Les données personnelles que nous collectons sont conservées dans un environnement sécurisé. Des mesures de chiffrement des flux sont mises en œuvre.

Nos agents sont soumis à des obligations de confidentialité et doivent respecter une charte interne de bon usage du système d'information ad hoc, en plus du règlement informatique.

Nous contrôlons également que nos sous-traitants présentent des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité.

7. De quels droits disposez-vous vis-à-vis de vos données personnelles et des traitements que nous mettons en œuvre ?

En application des articles 15 à 22 du RGPD et de l'article 85 de la loi Informatique et Libertés, sous réserve de remplir les conditions posées par ces dispositions, vous avez la faculté :

- De rectifier des données inexactes, périmées et/ou incomplètes ;
- D'obtenir l'effacement de vos données ;
- De demander la limitation du traitement de vos données ;
- De vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation personnelle, au traitement de vos données. Ce droit ne s'applique pas s'agissant du traitement automatisé de vos données dans le cadre du contrôle du stationnement, conformément à la délibération du conseil municipal n°20250322 ;
- De définir des directives anticipées relatives au sort de vos données après votre décès.

Pour vous permettre d'exercer ces droits, nous sommes susceptibles de vous demander la présentation d'un justificatif d'identité, lorsqu'il existe un doute raisonnable sur votre identité.

Dans ce cas, la copie du justificatif n'est pas conservée au-delà du temps nécessaire à la vérification. Pour exercer vos droits, ou pour toute question relative au traitement de vos données par la Ville du Havre, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données :

- Par voie électronique, à l'adresse : dpo@lehavremetro.fr
- Par voie postale, à l'adresse suivante :

A l'attention du délégué à la protection des données

VILLE DU HAVRE

15-17 place de l'Hôtel-de-Ville 76000 Le Havre

Si vous n'êtes pas satisfait des suites accordées à votre demande, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur son site internet ou par voie postale.

8. Que se passe-t-il en cas de modification de la présente politique générale de protection des données ?

Notre activité peut évoluer, par exemple en cas de changement de politique publique ou de nouveaux choix technologiques. De ce fait, nous pouvons être amenés à modifier en conséquence la présente Politique générale de protection des données. Nous nous réservons le droit de la mettre à jour et de l'amender à tout moment et sans motif.

Nous vous invitons à consulter cette politique régulièrement, et plus particulièrement avant de communiquer des données personnelles. La dernière mise à jour de la présente Politique a été effectuée à la date indiquée plus haut.

